

VILLE DE VICHY - Dossier de presse

PROMENADE PARCS ET PLAGES

L'Allier au coeur du projet

OCTOBRE 2013



Depuis vingt ans, la Ville de Vichy mène une politique de diversification de ses activités avec comme fil conducteur la mise en valeur de son patrimoine architectural, paysager et environnemental.

La réalisation des nouvelles passes à poissons et de

l'Observatoire des poissons migrateurs, l'ouverture de la plage des Célestins, la rénovation de la Rotonde, la création de l'Esplanade en bord d'Allier illustrent une volonté forte de «reconquête de l'Allier» -l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe- pour la placer au cœur du développement économique, touristique et sportif de l'agglomération et de la future métropole Clermont-Vichy.

Parallèlement à la rénovation du pont-barrage pour assurer la pérennité du plan d'eau, la Ville a engagé début 2013 un nouveau projet d'envergure : la réfection et la mise en valeur des plages et des berges de l'Allier ainsi que de la promenade en tête de digue, de la Rotonde à la plage des Célestins (1,5 km).

Ce projet, baptisé "*Promenade Parcs et Plages*" s'inscrit bien sûr dans la continuité de l'Esplanade du Lac d'Allier, devenue LE lieu de balade de la région depuis sa création en 2009. Rappelons que les boulevards de Lattre de Tassigny et Franchet d'Esperey étaient une véritable "quatre-voies urbaine" et ont été transformés en une promenade arborée d'1,5 km pour piétons et cyclistes entre la Rotonde et le Pont de l'Europe.

LA PROMENADE PARCS ET PLAGES EN RIVE DROITE DU LAC D'ALLIER

1/ Des enjeux économiques et environnementaux

Le projet conçu par le cabinet d'architectes-paysagistes Axe Saône **répond à plusieurs objectifs** :

- _ conforter les berges de l'Allier présentant des signes d'affaissement et réduire les risques liés aux inondations
- _ renforcer les activités touristiques, publiques ou privées, existantes
- _ valoriser l'attrait du site pour les vichyssois comme pour les touristes et le connecter au centre ville



Les plages, un chapelet de lieux de la vie quotidienne de Vichy

Ce grand chantier va permettre de :

- _ renforcer les **qualités paysagères diurnes et nocturnes** du grand site classé du Lac d'Allier et des parcs.
- _ affirmer davantage encore le caractère de **destination incontournable** pour toute la grande région
- _ renforcer le caractère naturel de l'aval du barrage, favoriser la biodiversité et développer un contexte propice à la **réappropriation respectueuse de la rivière** par la population

2/ Les partis pris paysagers

La future Promenade Parcs et Plages s'étend sur 1,5 km entre la Rotonde et la Plage des Célestins, jusqu'au parking du jeu de boules précisément.

Deux itinéraires de promenade, l'un en bord d'Allier, l'autre en surplomb, en haut de la digue dans les parcs, seront proposés au public.

Aux deux extrémités :

Le port de la Rotonde gardera ses fonctionnalités mais sera réaménagé et paysagé, pour diminuer la présence des véhicules et relier clairement l'Esplanade à la future promenade.

Le "spot" de la plage des Célestins sera développé et embelli par un platelage en bois, une pataugeoire rénovée pour les petits et des jeux d'eau pour les plus grands.

A/ Un paysage préservé

Avant même de valoriser le patrimoine paysager et naturel et d'en souligner la diversité, il a fallu le préserver. Entre février et mai 2013, une première phase de travaux a permis de conforter la tenue des berges et de mettre en place une végétation variée à floraisons et feuillages diversifiés adaptée au bord de la rivière afin de favoriser la biodiversité en cœur de ville.

B/ Des plages reconnectées à la ville

La dynamique naturelle, orientée Nord Sud

Elle poursuivra les logiques de promenade le long de la rivière et des parcs. Depuis le parvis de la Rotonde, **piétons et cyclistes emprunteront deux parcours différents** offrant des découvertes différentes du site.

Depuis l'esplanade prolongée, les piétons emprunteront **une allée en platelage bois** pour traverser la plage nautique jusqu'aux premiers restaurants. De là, une **allée confortable et continue**, ponctuée de bois, longera la rivière. Les séquences les plus étroites, devant les deux restaurants existants (Le Bungalow et l'Alligator), seront élargies, laissant de la place aux terrasses et promeneurs.



Tout au long du parcours, la promenade offrira une découverte et un rapport à l'eau des plus variés. Oublié le parcours uniforme d'aujourd'hui, l'ondulation du cheminement, les accès différenciés vers la rivière inviteront le promeneur à autant d'arrêts, de curiosités ou de pratiques d'activités.

En haut de la digue, les piétons comme les cyclistes poursuivront depuis le parvis de la Rotonde leur cheminement. Sur un parcours qui offrira une double perception : d'un côté les parcs napoléoniens et la richesse de leur parcours botanique, de l'autre une vue sur les aménagements des plages et un panoramique continu sur la rivière. Le perré sera donc entièrement rénové avec un sol neuf, un garde-corps restauré et un éclairage repensé.

La rue du quai d'Allier –plus contrainte en termes d'espace mais au front bâti de grande qualité– offrant une vue de premier plan sur le lac va retrouver une place essentielle dans ce cheminement. L'espace disponible de déambulation sera élargi, facilitant ainsi les parcours.

La dynamique urbaine, orientée Est Ouest

Elle permettra de **reconnecter le bord de la rivière et ses plages à la ville**, "coupée" jusqu'à présent par la "digue parc", véritable frontière entre centre-ville et l'Allier. Trois traversées des parcs napoléoniens, prolongeant les parcours naturels du centre-ville, seront revisitées. Une mise en lumière singulière, douce et rassurante, une signalétique spécifique et des traitements de sols annonçant l'environnement des plages inciteront à continuer la déambulation jusqu'aux rives d'Allier, de jour comme de nuit. Les escaliers, trop étroits et pentus, seront remplacés par des ouvrages plus confortables, se prolongeant jusqu'au bord de la rivière par des pontons ou des estacades.

Cette succession de transversales, prolongera l'esprit de l'Esplanade (*qui ponctue chaque rue connexe par un belvédère*) en **créant des ambiances**.

C/ Un allongement de l'activité saisonnière

Pour faire évoluer les pratiques estivales vers une activité tout au long de l'année, l'accent sera mis sur l'esthétique et le confort. L'environnement de



chaque activité fera l'objet d'un **traitement spécifique** : pontons, estacades, embarcadères, aires de jeux, aires d'agrs, tables de pique-nique, pataugeoire, jeux d'eau etc... se compléteront ou se relaieront pour faire des plages un lieu où vichyssois et visiteurs auront plaisir à se rendre à chaque instant.

3/ Les travaux

Phase 1 – de février à mai 2013 : la renaturation des berges

Après une année de préparation, les travaux ont commencé par **la stabilisation de la berge et la plantation**, en bord de rivière, **de végétaux hélophytes** (*plantes herbacées de milieux semi-humides*) : iris des marais, reine des prés, menthe et laïche.

Phase 2 – de septembre 2013 à mai 2014 : l'aménagement des espaces de promenade et des activités de loisirs

Après la dépose ou démolition des éléments existants (*mobilier, candélabres, garde-corps, revêtements de sols, bordures...*) et la protection des arbres dans les parcs, les travaux sur les réseaux ont débuté. Viendront ensuite, dans les mois à venir, les terrassements et fondations, puis les opérations de mise en œuvre des différents revêtements (*platelage bois, béton, margelles...*) et enfin l'installation des nouveaux aménagements (*kiosques, jeux...*) et équipements (*candélabres, bancs...*).

Le Budget

Ce grand chantier mené par la Ville de Vichy, de **8,5 M€** hors taxes, a bénéficié d'environ 50% de **subventions** :

- de l'Union Européenne (*FEDER – Fonds européen de développement régional*) au titre des enjeux paysagers : 3,3 M€,
 - de Vichy Val d'Allier : 722 000 €
 - du Conseil général de l'Allier : 702 180 €
 - du Ministère du Tourisme (*via la DIRECCTE – Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi*) pour la mise en accessibilité de cet équipement touristique : 82 143 €
- Une participation financière de l'Agence de l'Eau a aussi été sollicitée pour l'assainissement des eaux usées rejetées par les restaurants et les installations de loisirs.



CONTACTS PRESSE

MAIRIE DE VICHY – DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Dominique LAGRANGE – 04 70 30 17 02 – d.lagrange@ville-vichy.fr

Marie-Bénédicte REYNARD – 04 70 30 55 12 – communication@ville-vichy.fr

HISTORIQUE DU PROJET

- Depuis 1992, la Ville de Vichy poursuit une concertation avec l'Etat et les communes riveraines sur la mise en valeur du site du Lac d'Allier et de ses abords.
- 27 juin 2008, le Conseil municipal de Vichy décide d'engager une étude générale de mise en valeur et de sécurisation des berges du Lac d'Allier* (pilotée par la Ville de Vichy, en concertation avec les partenaires institutionnels et les acteurs économiques et associatifs, financée à 80% au titre du Plan Loire Grandeur Nature et conduite par l'agence AXE SAÔNE. La mise en valeur des plages et de la promenade en rive droite est l'un des projets issus de cette étude, réalisée en 2010.
- Le 16 mars 2012, afin de permettre la réalisation de cet aménagement, une convention de transfert de gestion de cette partie du Domaine Public Fluvial est passée avec l'Etat, propriétaire des plages. Son objet : faire bénéficier les acteurs économiques locataires de ces plages d'autorisations d'occupation de durées plus longues qu'actuellement, en contrepartie de leur engagement à investir pour rénover leurs installations et développer leur activité, en renforçant par là même l'attractivité globale des plages et de Vichy.

** L'ensemble de ces plages est inclus dans le Domaine public fluvial et situé en zone d'aléa fort dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Il fait également partie du périmètre du Site Inscrit du Lac d'Allier et borde le centre historique de la ville thermale, lui-même couvert par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.*

LE CHOIX DE MATÉRIAUX SIMPLES

Les plages vont puiser dans un vocabulaire simple issu en grande partie de son environnement. Béton blanc, sable et bois vont se décliner tout au long de la promenade en différentes séquences.

Le mobilier (*bancs, tables, chaises longues, corbeilles*), majoritairement en bois, rappellera, en partie basse, l'Esplanade et reprendra, en partie haute, l'esprit des parcs historiques.

La **mise en lumière** va se limiter à l'essentiel. Des candélabres sur la promenade haute dans l'alignement des platanes existants éclaireront le parcours et mettront en scène le front arboré des parcs. Au droit des activités, grâce à des projecteurs complémentaire, ils éclaireront le bas de la digue et les plages. Les traversées transversales seront soulignées par un cheminement lumineux et l'éclairage des différentes activités complètera l'ensemble.